

Compte Rendu CHSCT exceptionnel du 21 Septembre 2017

Point 1 : Point d'étape sur le plan d'action régional nécessaire à la mise en œuvre de la trajectoire d'évolution de l'activité GDD de l'établissement Pôle Emploi Normandie

- ✓ La Direction rappelle aux membres du CHSCT que ce point d'étape ne concerne pas cette instance car pour elle cela relève uniquement du CE. Les élus(es) du CHSCT souhaitent maintenir les points d'étape sur ce projet car il a des impacts sur les conditions de travail.
- ✓ L'évolution de la charge de travail est différente selon les sites et les DT.

Ex : DT Rouen Dieppe : L'agence de Forges les Eaux à une augmentation de 10 % de sa charge de travail et l'agence de Rouen Saint-Sever une augmentation de 5%.

Par contre, l'agence de Rouen Saint-Etienne a une diminution de 38% et l'agence de Rouen Quevilly une baisse de 35%

DT du Havre : l'agence de Le Havre Ville Haute -24% et l'agence de Le Havre Ferre -10% de la charge de travail.

DT de l'Eure : l'agence de Louviers-25% et l'agence de Gisors est à -1%.

Les questions qui peuvent se poser sont : comment la baisse de charge est-elle calculée ? Comment expliciter une telle différence entre les sites et les bassins d'emploi ?

Pour la Direction, le calcul de la charge de travail est effectué au niveau National et non Régional.

La différence est due soit à une réorganisation du bassin ou à une mauvaise organisation de travail au niveau de l'agence.

Pour pallier à la mauvaise organisation des agences, la Direction a tout prévu. Notre Région est pilote sur l'outil « Activité et Pilotage ». Cet outil devrait permettre une uniformisation des pratiques dans la gestion de l'activité GDD.

A ce jour, aucune information n'a été faite auprès du CE ou du CHSCT sur l'outil et la phase pilote.

Le SNU déplore une nouvelle fois le manque de transparence sur les modes de calcul de la charge de travail mais surtout d'accuser les agences d'une mauvaise organisation quand on sait que tout est fait pour que les agents soient en difficulté.

- ✓ Les élus(es) demandent à la Direction les chiffres sur la Haute-Normandie sur les activités GDD par site, de la baisse de charge par activité (disparité sur les différents sites).
- ✓ Une forte augmentation des mails.net indemnisation a été constatée. La Direction a mis en place un groupe de travail (plateforme, Direction Appui Réseau, Appui règlementaire, agents de terrain) qui aura pour mission de rédiger une note sur la gestion des TSCE.

Les propositions du groupe de travail seront présentées à la Directrice Régionale Adjointe en charge des opérations. Le résultat de ce groupe sera présenté aux managers pour une restitution aux agents(es).

- ✓ En conclusion, le SNU constate une hausse des activités GDD sur le terrain et l'objectif du 1^{er} palier de la baisse de charge de travail n'est pas atteint sur la majorité des sites car la Direction a confondu vitesse et précipitation dans la mise en place de ce projet.

De plus, nous ne connaissons pas l'impact de la nouvelle convention d'assurance chômage et de la loi Macron sur la charge de travail. Et bien sur l'établissement s'adaptera mais n'anticipera pas.

Vos contacts pour ce CHSCT: Myriam ZIATI – Aminta-Dior FALL

Une Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

Rouen 02.32.12.99.03

